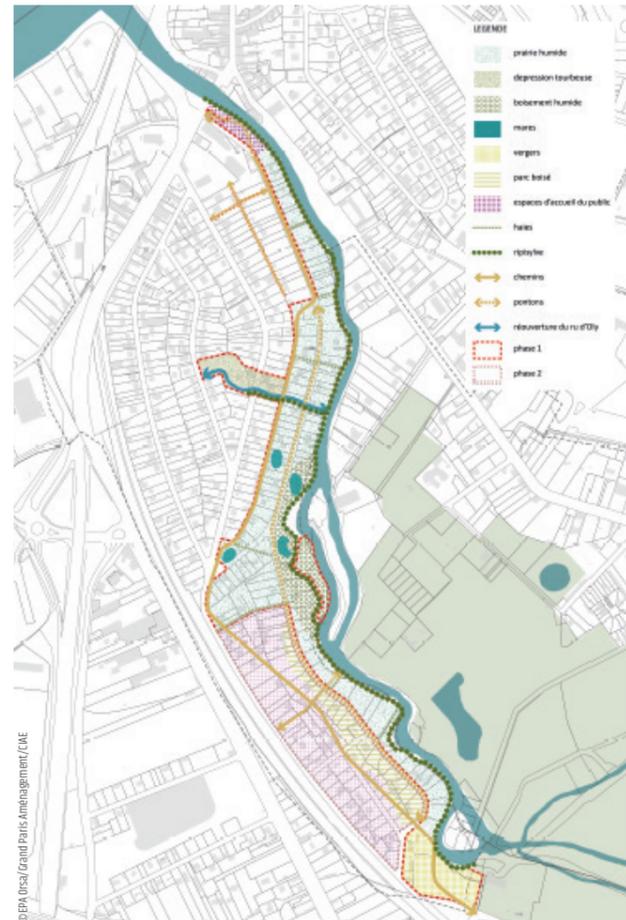




ZOOM
SUR...



Un modèle de ville durable

Les objectifs d'écologie globale et circulaire : en plus des objectifs et des ambitions propres au projet de renaturation (continuité des trames Bleu et Verte, préservation de la biodiversité, réduction du risque inondation, etc.) une démarche de valorisation des ressources (issues des travaux de démolition et des futures terres déblayées) via le réemploi est en cours d'élaboration.

La forte dimension partenariale de l'opération : l'opération en phase 1 fait l'objet d'un financement à 100 % subventionné à hauteur de 39 millions d'euros par les institutions publiques citées dont le partenariat a permis la rédaction d'une convention partenariale financière et opérationnelle en novembre 2019 pour la mise en œuvre du projet de renaturation.

GRAND PARIS AMENAGEMENT
Fanny DE LA CROIX, directrice de projet
Email : Fanny.delacroix@grandparisamenagement.fr



Le Belvédère, première réalisation du SyAGE - Chemin des pêcheurs © Ville de Villeneuve Saint-Georges

Renaturation des Berges de l'Yerres

Villeneuve Saint-Georges

Inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et humides, ce projet vise l'amélioration de la résilience de la commune au risque inondation.

SITUATION

D'une superficie de 24 ha, le quartier Belleplace-Blandin est situé en limite communale sud et en limite départementale. Le quartier est bordé à l'est par l'Yerres, à l'ouest par la voie ferrée et au nord par la RN6. Environ 1 300 personnes habitent dans un tissu d'habitat individuel.



DATES CLÉS



Juin 2011

Création d'un espace naturel sensible (ENS) sur les berges de l'Yerres

Juin 2016, janvier 2018 et février 2021

Derniers épisodes de crues

Juillet 2018

Prise d'initiative par l'EPA ORSA

Novembre 2019

Signature de la convention de financement de la phase 1

10 ans

Durée de la convention de la phase 1

À QUEL COÛT ?



39 M€ D'INVESTISSEMENT TOTAL DE LA PHASE 1, RÉPARTIS EN :

Agence de l'Eau Seine Normandie : 50%

Métropole du Grand Paris : 19%

Département du Val de Marne : 14%

Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre / Ville de Villeneuve Saint-Georges : 9%

Région Ile-de-France : 4%

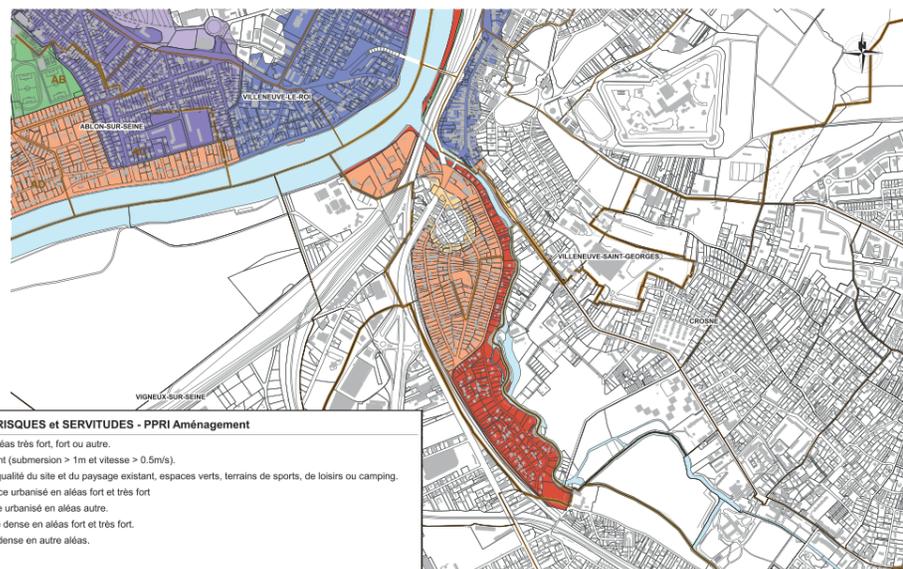
SyAGE : 4%

Enjeux

- Améliorer la résilience de la commune au risque inondation par l'élargissement de la zone d'expansion des crues
- Résoudre la problématique du mal-logement dans ce quartier et lutter contre la présence de marchands de sommeil
- Valoriser des milieux potentiellement riches d'un point de vue écologique
- Restaurer des berges naturelles et une zone humide
- Transformer le paysage par la réouverture d'un cours d'eau enterré
- Aménager des accès et des cheminements publics

Atouts du site et obstacles à lever

Le quartier se situe en zone rouge et orange du Plan Prévention des Risques Inondations de la Seine. En juin 2016, janvier 2018 et février 2021, trois crues ont nécessité l'évacuation des habitants et généré des dégâts matériels importants.



Qui fait quoi ?

MAÎTRES D'OUVRAGE

- Ville de Villeneuve-Saint-Georges,
- Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
- SyAGE, Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine,
- Etablissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont, fédéré avec Grand Paris Aménagement.

LES FINANCEURS

- Agence de l'Eau Seine Normandie,
- Métropole du Grand Paris,
- Département du Val de Marne,
- Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,
- Ville de Villeneuve-Saint-Georges,
- SyAGE Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine,
- Région Ile-de-France.



Berges renaturées en aval - Brunoy ©SyAGE



ÉTAT D'AVANCEMENT



Une première phase d'intervention (7 ha)

Le bâti de cette première étape de projet, objet d'une convention partenariale signée en novembre 2019, est actuellement en cours d'acquisition. Les premiers travaux de démolition interviendront en 2022.

Une seconde phase d'intervention (3,6 ha)

L'aménagement du secteur sud du projet se fera dans un second temps. Sa réalisation permettra la création d'un espace naturel sensible de plus de 10 hectares.



MONTAGE DU PROJET



INTERVENTIONS PHASE 1 :

EPA Orsa, fédéré avec Grand Paris Aménagement

- Acquisition de 84 parcelles sur 7 ha environ
- Sécurisation des parcelles, démolition des constructions, nettoyage et entretien des sols
- Conduite des études pré-opérationnelles et procédures réglementaires
- Accompagnement des collectivités dans le relogement des ménages

SyAGE

- Études de maîtrise d'œuvre et procédures réglementaires
- Démolition des voies, dépollution des terrains et terrassements
- Travaux de renaturation : reprofilage des berges, plantations et cheminements piétons
- Gestion et exploitation à terme